

Gerhard Pschor, L'Autriche et la CE (Novembre 1979)

Légende: En novembre 1979, Gerhard Pschor, membre de la Fédération des industriels autrichiens (IV), dresse dans le périodique EFTA Bulletin un bilan chiffré des relations commerciales entre l'Autriche et les neuf États membres de la Communauté économique européenne (CEE) depuis la signature, en juillet 1972, des accords de libre-échange.

Source: EFTA Bulletin. Novembre 1979, n° 7; Vol XX. Genève: Service de presse et d'information de l'Association européenne de libre-échange. "L'Autriche et la CE", auteur:Pschor, Gerhard , p. 4-8.

Copyright: Les articles originaux de EFTA Bulletin peuvent être reproduits sans autorisation spéciale, à condition de mentionner la source: "EFTA Bulletin"

URL: http://www.cvce.eu/obj/gerhard_pschor_l_autriche_et_la_ce_novembre_1979-fr-5274b261-e150-4cc5-8346-bdd8240ed94b.html

Date de dernière mise à jour: 13/06/2014

L'Autriche et la CE

par Gerhard Pschor

Lorsque, le 22 juillet 1972 à Bruxelles, M. Bruno Kreisky, chancelier fédéral d'Autriche, et M. Josef Staribacher, ministre autrichien du Commerce, eurent apposé au nom de l'Autriche leur signature au bas des accords prévoyant la création d'une zone de libre-échange entre l'Autriche et le Marché commun, avec effet au 1er janvier 1973, l'Autriche venait d'atteindre le but de longues années d'efforts : elle allait enfin pouvoir développer son commerce avec les CE sur la base du libre-échange, sans droits de douane ni autres obstacles au commerce. C'est le statut de neutralité de l'Autriche, lequel ne lui permettait pas d'adhérer aux CE en tant que membre à part entière, qui a été déterminant dans la conclusion de l'accord de libre-échange avec les CE. Les États neutres de l'AELE, la Suisse, la Suède et la Finlande, se trouvaient dans la même situation. En ce qui concerne l'Islande et le Portugal, l'adhésion aux CE était hors de question pour des raisons économiques – auxquelles venaient s'ajouter des motifs politiques pour le Portugal – et la Norvège, elle, a rejeté l'adhésion à la suite d'un référendum. Néanmoins, l'Autriche et les autres États de l'AELE continuaient à souhaiter expressément, à l'occasion de l'« élargissement » des Communautés européennes consécutif à l'adhésion en tant que membres à part entière de la Grande-Bretagne, du Danemark et de la République d'Irlande, de renforcer leurs relations économiques avec les partenaires commerciaux traditionnels de l'ancienne CEE, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique, et de collaborer avec eux dans une structure de libre-échange propre à favoriser l'intégration européenne. Compte tenu que, dans le cadre de l'AELE, l'Autriche a toujours milité en faveur de relations de libre-échange entre les États de l'AELE et les CE, il s'est trouvé qu'à la conclusion des accords de libre-échange en 1972, elle a été la première à mettre en vigueur un accord intérimaire avec les CE dès le 1er octobre 1972, ce qui a permis aux deux partenaires de franchir avec une avance de six mois la première étape de réduction progressive des droits de douane (abaissement de 30 %).

Voici donc plus de six ans que durent les relations de libre-échange entre l'Autriche et les CE, et on peut dire que le bilan de l'évolution des échanges de marchandises est entièrement positif.

Évolution positive des échanges de 1973 à 1978

En 1973, l'Autriche a exporté pour 50,142 milliards de schillings (49,1 % de l'ensemble des exportations autrichiennes) à destination de la Communauté, ce chiffre passant en 1978 à 92,342 milliards (52,9 % du total des exportations autrichiennes). L'Autriche enregistre un accroissement encore plus élevé en ce qui concerne le développement de ses importations en provenance des CE. Alors que les importations s'établissaient en 1973 à 88,979 milliards de schillings, (64,6 % du total des importations autrichiennes), elles se sont élevées en 1978 à 151,672 milliards (65,5 % des importations).

Si l'on rapproche cette tendance ascendante du développement de l'ensemble du commerce extérieur de l'Autriche (en 1978, la croissance des exportations est de 8,8 %, tandis que la variation des importations est de -1,9 % par rapport à 1977), les taux de variation du commerce autrichien avec les Communautés européennes (les exportations de l'Autriche à destination des CE ont augmenté de 15,6 % en 1978 et les importations de cette provenance ont diminué de 1,4 %) présentent un résultat favorable dans l'ensemble.

C'est la même impression qui se dégage du rapport d'intégration annuel présenté par le ministre du Commerce au Parlement autrichien pour l'année 1978, rapport qui fait état de gains de parts du marché pour les exportations autrichiennes dans la zone communautaire. Aux termes de ce rapport, l'Autriche est parvenue à accroître sa part dans le total des importations des six pays de l'ancienne CEE (calculée sur la base des résultats au 1er septembre 1978) de 1,414 % à 1,537 %, soit de 11,7 %. C'est surtout à l'égard de la RFA, son premier partenaire commercial, que l'Autriche a accru sa part de marché : celle-ci est passée de 2,611 % des importations de la RFA à 2,90 %, soit une croissance de 13,5 %. En France, la position du marché des exportations autrichiennes s'est améliorée, passant de 0,429 % à 0,567 % du volume des importations françaises, soit un accroissement de 36,7 %. Sur le marché britannique également, les exportations ont pu enregistrer de nouveau des gains, pour la première fois depuis 1972. La part du marché afférant à l'Autriche est passée de 0,734 % à 0,772 %, soit une augmentation de 7,7 %. Par contre, le rapport

d'intégration relève que les exportations autrichiennes ont perdu du terrain en Italie, régressant d'environ 5 % (1,893 % contre 1,775%). De même, la part des exportations autrichiennes sur le marché danois a baissé en 1978 de 11,3 % par rapport à l'année précédente (1,248 % contre 1,373 %). Toutefois, la position des exportations dans la CEE des Neuf (y compris la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande) s'est améliorée dans l'ensemble: passant de 1,284 % à 1,374 % du volume total des importations des Neuf au cours de 1978, ce qui correspond à un accroissement de 9,8 % de la part du marché de l'Autriche.

Dans l'ensemble, les exportations de l'Autriche à destination des CE ont donc augmenté en 1977-78 davantage que l'ensemble des exportations autrichiennes dans le monde, ce qui permet d'inférer que la période de transition nécessaire pour bénéficier des avantages d'une vaste zone de libre-échange en matière de trafic des marchandises est plus longue pour les petites entités économiques comme l'Autriche que pour les grandes. Les gains de parts du marché dans la CE, qui ont commencé à être enregistrés au cours des deux dernières années seulement (1977 et 1978), sont liés aux «effets d'intégration dynamiques» qui ont tout d'abord stimulé les importations, alors que les avantages de l'intégration en matière d'exportations, dus à la suppression progressive des droits de douane au cours de la période 1972-1977, ne se sont fait sentir qu'après une phase d'adaptation relativement longue.

Face à cette évolution – réjouissante en soi – des exportations autrichiennes vers la Communauté, il faut considérer le poids des exportations des CE vers l'Autriche, qui n'a cessé de croître fortement depuis 1972 et qui est le principal responsable d'une nouvelle diminution de 0,5% en 1978 de la part afférant aux produits industriels autrichiens sur le marché intérieur (53,7 % à 53,2 %); toutefois, ce recul continu s'est révélé plus faible que durant la période 1976-1977, où il s'était élevé à 2 %. Quoi qu'il en soit, l'effet d'intégration sur les importations a contribué d'une façon décisive à faire tomber la part de la production autrichienne dans le marché intérieur de 61,3 % en 1970 à 53,2 % en 1978. Du point de vue de l'industrie, il est donc souhaitable de trouver à longue échéance un équilibre harmonieux entre la perte de parts du marché sur le marché intérieur autrichien et la conquête de nouveaux débouchés dans la zone communautaire.

Les produits sensibles

Bien que les droits de douane aient été supprimés dès 1977 sur la quasi-totalité des produits manufacturés, un obstacle majeur subsiste qui rend difficile l'écoulement sur le marché communautaire de quelques articles d'exportation de pointe de l'Autriche. Il s'agit de produits de qualité, considérés comme produits « sensibles », en particulier le carton, les aciers spéciaux, l'aluminium, les ferro-alliages et les fibres artificielles. La suppression définitive des droits de douane et des contingents sur les produits sensibles n'interviendra pas avant 1980 et, dans certains cas, pas avant 1984.

En revanche, dans les secteurs où la suppression totale des droits de douane est un fait acquis, les exportations autrichiennes de produits de base et de biens d'équipement se sont mieux comportées que celles de biens de consommation, même à destination de la Communauté. Par rapport à la part du marché intérieur (part des débouchés intérieurs des produits nationaux dans la consommation intérieure totale) et au pourcentage de couverture (production nationale par rapport à la consommation intérieure), ce sont les industries mécaniques et chimiques qui ont le mieux résisté, tandis que les produits de transformation du bois ainsi que les textiles et la confection marquent une tendance à la régression.

Le secteur agricole et l'urgence des problèmes à résoudre

On sait que les accords de libre-échange conclus entre l'Autriche et la CE excluent l'ensemble du secteur agricole et qu'il existe des réglementations spéciales pour les produits agricoles transformés; c'est pourquoi le secteur agricole pose un problème de taille dans les échanges avec la Communauté européenne. Depuis 1973, alors que les exportations agricoles autrichiennes à destination de la CE atteignaient 3,31 milliards de schillings contre 5,66 milliards pour les importations agricoles en provenance des CE, soit un solde débiteur de 2,35 milliards au détriment de l'Autriche, la balance commerciale agricole à l'égard des CE continuait à se détériorer jusqu'en 1978 : par rapport à 8,67 milliards de schillings d'importations agricoles en provenance des CE en 1978, on enregistre aujourd'hui 4,18 milliards d'exportations agricoles à destination des CE, soit un déficit de 4,49 milliards de schillings pour l'Autriche. S'il était possible d'établir des accords avec la CE

dans le secteur agricole – concernant le bétail et la viande, les produits laitiers et les produits agricoles transformés – qui compléteraient l'accord de libre-échange, cela contribuerait largement à un meilleur équilibre entre le secteur industriel et le secteur agricole dans les échanges avec la CE.

Le point de vue des entreprises autrichiennes

Une enquête menée dans les milieux industriels autrichiens sur l'évaluation de la phase d'intégration 1973-1978 qui vient de s'écouler, ainsi que les perspectives d'avenir montrent que les entreprises autrichiennes s'identifient fortement avec le développement de l'intégration européenne et cherchent de nouvelles voies « au-delà du simple échange de marchandises » afin de s'intégrer plus solidement dans la structure du marché de la CE.

M. Kurt Zuckermann, associé de l'entreprise de constructions mécaniques Zuckermann KG, président de l'association professionnelle des industries mécaniques et sidérurgiques d'Autriche auprès de la Chambre économique fédérale et président du comité chargé d'étudier les problèmes du commerce extérieur de la Fédération des industriels autrichiens, a fait les constatations suivantes pour son entreprise : « A part la livraison directe de machines spéciales dans le secteur de la transformation du bois, la mise au point d'installations mécaniques complètes et d'ateliers de fabrication clés en main, notamment pour des fabriques de meubles, a pris une importance considérable, en même temps que se développait – surtout en ce qui concerne l'installation de fabriques dans des pays tiers – la collaboration avec des entreprises de la CE. La collaboration et les achats réciproques de machines, équipements de transport et éléments divers pour la mise en œuvre de projets dans les pays de la CE et de l'AELE ainsi que dans des Etats tiers se sont amplifiés dans les deux sens. Au cours des dernières années, cette impulsion s'est manifestée surtout dans la République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et en France. Au cas où les CE s'élargiraient encore pour accueillir d'autres membres à part entière, en particulier la Grèce, cet élargissement ne devrait pas amener l'Autriche à subir une discrimination en matière de droits de douanes par rapport aux États membres de la CE ».

Dans le secteur de la métallurgie, l'entreprise autrichienne de pointe, Metallwerk Plansee AG, a pu porter sa part initiale du chiffre d'affaires dans la CE de 50 % en 1973 à 54 % en 1977-1978 et à 52 % en 1978-1979, selon M. Franz Hosp, porte-parole du conseil d'administration. « Pour l'exercice 1979-1980, on s'attend à une nouvelle augmentation de cette part qui devrait atteindre 55 % environ. Sur le plan économique, ce résultat suppose que l'entreprise a déjà établi des succursales dans les pays de la CE ou qu'elle envisage d'y implanter de nouveaux bureaux. Grâce à l'intensification de la recherche et du développement, notre compagnie escompte que la CE entrera pour une plus large part encore dans notre chiffre d'affaires ».

Dans l'industrie électronique, M. Hans Haindl, membre du conseil d'administration d'ELIN-UNION AG, voit la situation dans le secteur de l'électricité, à la lumière de l'intégration CE-AELE, de la façon suivante : « Étant donné que des industries électrotechniques nationales traditionnellement très puissantes subsistent tant dans la zone communautaire que dans les pays de l'AELE, les possibilités d'augmenter le chiffre d'affaires dans le cadre des échanges directs de marchandises sont minimes. Toutefois, des produits spéciaux et des installations de première qualité pourraient être mieux introduits par suite de l'intégration dans la zone CE-AELE, et la position de ces produits sur le marché pourrait être renforcée. Dans le secteur d'activités de l'entreprise ELIN-UNION AG, citons par exemple les convertisseurs et transformateurs électriques de soudage ou les bancs d'essai de vibration pour l'industrie des transports ou l'industrie aéronautique, ainsi que pour la navigation spatiale et le programme de satellites ».

Dans les biens de consommation, l'industrie des sports d'hiver représente un secteur de production typique de l'Autriche et très fortement orienté vers l'exportation dans la CE. M. Arthur Hagg, porte-parole de l'entreprise autrichienne Fischer GmbH, spécialisée dans la fabrication des skis et équipements sportifs, voit l'évolution comme suit : « La part des exportations dans le chiffre d'affaires de 640 millions de schillings réalisé durant l'exercice 1978-1979 est de 85 %. Les marchés d'exportation de la CE, notamment la RFA et l'Italie, ont déjà dépassé le marché intérieur autrichien. C'est pourquoi, afin de conserver ses débouchés extérieurs dans le secteur CE-AELE, la maison Fischer a créé ses propres sociétés de distribution ou représentations générales qui ont pour mission de surveiller étroitement l'évolution du marché. La forte

concurrence internationale dans le secteur du ski a incité notre entreprise à intensifier encore la rationalisation de ses installations de production ».

De son côté, l'entreprise STEYR-DAIMLER-PUCH AG, fabricant autrichien de véhicules utilitaires, tracteurs et moyens de transport à deux roues, a développé avec succès la collaboration avec des partenaires de la Communauté dans le secteur « mise au point commune de nouveaux produits ». La fabrication d'un nouveau type de véhicule utilitaire tout terrain, conçu en collaboration avec l'entreprise allemande MERCEDES-BENZ AG, suffit à démontrer que la collaboration d'entreprises autrichiennes avec des partenaires de la CE permet de lancer de nouveaux produits à hautes performances sur le marché mondial.